Mars
2025

Flaminis impetus laetificat civitatem Dei

Pour quelles assemblées dominicales ?

Une nouvelle réflexion sur les assemblées significatives

Abbé Olivier Windels,
Vicaire épiscopal « Annoncer l'Evangile »

Anne Charpentier,
Adjointe au Vicariat général pour la pastorale

Bistum Lüttich
Diocèse de Liège

Éditeur responsable: Olivier Windels - **Acta - 2025, 2**

Pour quelles assemblées dominicales ?

Une nouvelle réflexion sur les assemblées significatives

Chers Frères et Sœurs,

Chers Coopérateurs et Coopératrices dans le ministère,

Voici le nouveau document *« Pour quelles Assemblées dominicales ? Une nouvelle réflexion sur les assemblées significatives »*. Le document publié à ce sujet en 2006 sous le titre *« Pour des assemblées significatives »* avait bien besoin d'une mise à jour. La situation actuelle nous invite à de nouvelles évaluations sur la fréquentation et la qualité des célébrations du dimanche. Il est utile d'avoir en tête différents paramètres et de ne pas se baser uniquement sur celui du nombre. Je remercie de tout cœur ceux qui ont préparé : l'abbé Olivier Windels, vicaire épiscopal du vicariat Annoncer l'évangile, et Mme Anne Charpentier, adjointe au vicariat général pour la pastorale, avec la participation active du Conseil presbytéral et celle du Conseil épiscopal.

J'invite chaque Unité pastorale à effectuer un véritable travail autour de ce document, en Équipe pastorale, en Conseil d'unité pastorale (CUP) et dans les équipes relais. Grâce à cela, on débouchera sur une prise en charge plus sereine des célébrations dominicales, à une plus grande qualité spirituelle de celles-ci et une meilleure participation communautaire. L'année jubilaire que nous entamons sur le thème de l'espérance nous met aussi l'espérance au cœur, afin que nous recevions la grâce de la communion avec Dieu, dans la fraternité avec nos frères et sœurs.

† Jean-Pierre DELVILLE

En 2006, le Service de Pastorale liturgique et sacramentelle publiait un document intitulé « *Pour des assemblées significatives* [1]». Dans son avant-propos, Mgr Jousten en précisait l'objectif. Il écrivait alors : « Je voulais que les curés et leurs collaborateurs dans le ministère, spécialement les équipes pastorales, puissent prendre les dispositions qui s'imposent sur base des principes ecclésiologiques et liturgiques du présent document. »

Depuis cette époque, l'eau a coulé sous les ponts et la situation du monde, de l'Eglise et de ses communautés a beaucoup évolué. Un climat plus individualiste s'est installé avec ses répercussions ecclésiales : conduisant par exemple à choisir sa communauté et son lieu de célébration en fonction de critères personnels plus subjectifs, émotionnels ou spirituels… Par ailleurs le nombre de chrétiens pratiquants a globalement diminué partout et le nombre de prêtres tout autant. De plus nombreux prêtres accueillis dans le diocèse ont pris le relais du clergé local. Le Covid a installé d'autres habitudes notamment celle d'une pratique religieuse par médias interposés. De son côté le chantier paroisses a redoublé d'efforts pour stimuler la participation des communautés à l'annonce de l'Evangile en encourageant la collaboration aux charges pastorales par une restructuration du tissu ecclésial. Les Unités pastorales ont mis en place des projets et des structures visant l'unification de l'action pastorale pour une plus grande efficacité. Les réflexions récentes sur la synodalité et les nouveaux ministères institués colorent aussi de manière quelque peu différente la situation ecclésiale et le vivre ensemble à promouvoir notamment en liturgie.

De nombreux indices donnent à penser qu'il est à la fois urgent et impératif de « prendre le taureau par les cornes » et, comme on l'a déjà fait en de nombreux endroits, c'est vrai, de remettre sur le tapis l'épineuse question de l'organisation des célébrations dominicales et de leurs horaires dans nos Unités pastorales.

Il nous a donc paru judicieux de reprendre à nouveaux frais le contenu du document de 2006 qui n'a rien perdu de sa pertinence, de le remettre à jour et de le faire redécouvrir. L'objectif est de proposer cette réflexion aux curés de notre diocèse pour un discernement éclairé qu'ils partageront avec leur équipe pastorale en lien avec les autres structures locales : équipes relais et Cup.

L'enjeu d'une pareille réflexion est de taille. Il ne s'agit pas seulement, comme on l'a trop souvent pensé, d'une question d'aménagement d'horaire de messes, liée au seul souci organisationnel. La problématique est au contraire éminemment ecclésiologique et pastorale dans une perspective d'évangélisation. L'assemblée dominicale en effet, si elle n'est pas, loin de là, le seul lieu de la vie de l'Eglise, n'en demeure pas moins un haut lieu de sa visibilité. Il y a donc un intérêt non négligeable à s'interroger sur la qualité du signe[2] qu'elle offre à ceux qui poussent la porte de l'église, pour la première fois, ou occasionnellement, ou même régulièrement. Que donnons-nous à

[1]Acta, Église de Liège, août 2006, « *Pour des assemblées significatives* »

[2]La mission de l'Eglise et, en elle, du rassemblement liturgique dominical est d'être « sacrement du Royaume, » signe avant-coureur du rassemblement ultime de l'humanité en Christ (Lumen gentium, 48)… Signe imparfait nous le sommes et le resterons, mais la question cruciale est ce nous demander comment en communauté nous rencontrons cette vocation !

voir, ou mieux, à vivre, de la joie de l'Evangile et de la fraternité chrétienne ? Quelle foi, quelle espérance, quel amour se reflètent dans nos assemblées ? Sans doute pour cela faut-il résolument favoriser le rassemblement à la dispersion[3]… Ces quelques questions sont le nœud de la problématique et le cœur de notre propos.

La perspective est éminemment pastorale : à n'en pas douter le choix en Unité pastorale de se rassembler le dimanche plutôt que de se disperser, de réduire le nombre de célébrations plutôt que de les saupoudrer en tous lieux, est porteur de vie. De nombreuses communautés ont fait l'expérience concrète que c'est au sein de ce type d'assemblées communautaires, comme celles demandées par les options diocésaines pour la catéchèse[4], qu'on a vu jaillir des « réveils à la foi », des « réconciliations » avec l'Eglise ou même des cheminements d'adultes vers le baptême. Il y a donc un réel aspect missionnaire à ce type d'activités et de célébrations en assemblées significatives. Elles sont clairement porteuses de vie et d'élan missionnaire.

Mais quand peut-on parler d'une « assemblée significative » ? Le document de 2006 évoque d'emblée le critère du nombre de personnes fréquentant ce rassemblement à telle occasion, en tel lieu. Mais tout aussi vite, il affirme que ce critère quantitatif, s'il n'est pas sans utilité, n'en est pas pour autant décisif ou prépondérant. Le document note : « On ne s'étonnera pas dès lors que nous proposions ici non pas un critère unique et déterminant mais que nous fassions jouer ensemble un faisceau d'indices, ce qui rend l'évaluation certes plus délicate mais sans doute aussi plus juste et respectueuse de la réalité. Ainsi répondre à la question «Notre assemblée est-elle significative ?» est de l'ordre du discernement pastoral théologiquement éclairé et non de la mise en œuvre de règles de mesure étalonnée, quelles qu'elles soient. » (Acta 2006 p. 3)

Cinq indices sont apportés pour affiner cette analyse.

Le premier indice demeure certes celui du nombre de participants et de leur diversité : il s'agit de montrer le visage d'une Eglise riche de son hétérogénéité, de sa variété d'âges, de conditions, de milieux culturels. La question du nombre se laisse aussi appréhender par une impression un peu spontanée que laisse un regard sur la dite assemblée : fait-elle commu-nauté ? Donne-t-elle l'image joyeuse d'un rassemblement ou d'un triste spectacle de fin de vie ? On notera cependant que cette problématique se pose en d'autres termes en milieu rural[5] et en milieu urbain, sans toutefois que l'une ou l'autre situation puisse éluder un questionnement et en changer fondamentalement les paramètres et critères.

Le second indice, forcément lié au premier, est celui de la participation : l'assemblée paraît-elle consommatrice d'une célébration à laquelle elle assiste ou bien chacun y prend-il une part active ? Y trouve-t-on, en outre, les personnes utiles et nécessaires au bon déroulement de la célébration (sacristains, lecteurs, organiste, chantre, cho-

[3]Ce souci de rassemblement doit sans doute prévaloir plus encore lorsque l'on organise les célébrations décisives et fondatrices que sont les offices de la Semaine sainte.

[4]*Pour une catéchèse renouvelée*, Vicariat « Annoncer l'Evangile », mars 2018 (Priorité B.1 et piste d'action C.1)

[5]La taille de l'Unité pastorale, l'éloignement des villages et des lieux de culte, les facilités de communication, les possibilités de déplacement et de covoiturage éventuel sont bien sûr des éléments à prendre en compte.

rale, etc…) ou bien le célébrant est-il appelé à cumuler les tâches et services ? Y a-t-il en son sein des ministres institués pour apporter leur concours pour l'approche de la Parole ou l'animation de la prière ? Le prêtre n'est pas un homme-orchestre : il a son rôle spécifique dans une célébration ; pour bien le remplir il doit lui être possible de s'y consacrer à plein cœur ! L'assemblée a-t-elle en son sein les capacités et les compétences pour se prendre en charge comme assemblée célébrante ? Une Eglise synodale est une communauté où tous marchent ensemble, où l'on forme un seul corps, où chacun est présent et actif avec son charisme et son rôle.

Le troisième indice touche à la communauté que la célébration rassemble. Derrière la liturgie, y a-t-il une réelle communauté au sens de liens tissés entre les personnes mais aussi au sens de la vie ecclésiale rencontrant les autres piliers de l'existence chrétienne (annonce de la foi et catéchèse, communion et solidarité, vie spirituelle) ?

Le quatrième indice évoque les capacités d'accueil d'une assemblée «digne de ce nom» ! Si quelqu'un venant de l'extérieur se présente pour s'associer à la célébration, sera-t-il en réelle situation de prendre part à la liturgie, de communier à la réunion fraternelle ? Réunir une assemblée chaleureuse, conviviale et fervente est certes un objectif à rechercher. L'enjeu de cette capacité d'ouverture touche tout particulièrement les jeunes qui pousseraient la porte de notre église ainsi que les personnes désireuses de baptême, catéchumènes adultes ou adolescents, et les néophytes encore peu familiers de nos pratiques.

Le cinquième indice est celui de la qualité générale de la liturgie, critère qui rejoint évidemment celui des acteurs et des compétences. Est-on en état de célébrer dignement une liturgie qui ne doit pas forcément atteindre des sommets d'esthétisme mais être simplement bien faite, suffisamment soignée, créative et donc belle pour parler au cœur et honorer Dieu ? La liturgie est un tout : paroles, silence, gestes, fleurs, encensement beau et visible, tout est important et fait entrer dans le mystère du Christ. Ne négligeons pas non plus l'aspect matériel des choses : la question des lieux entre aussi en ligne de compte : lesquelles parmi nos églises sont-elles en état d'accueillir une belle assemblée ? Questions de chauffage, de sonorisation, d'accessibilité, de « confort »[6]… De plus certains aménagements d'églises favorisent ou au contraire desservent une participation de tous : en matière de liturgie, bien voir ce qui se passe permet d'entrer dans une compréhension du cœur : rites et gestes deviennent parlants quand ils s'offrent aux yeux des croyants[7] !

On l'aura remarqué, nous avons parlé jusqu'ici de célébrations dominicales et non seulement d'eucharistie. C'est que les éléments apportés jusqu'ici doivent équivalemment nourrir la réflexion sur la célébration de la messe comme sur la mise en place de célébrations de la Parole non eucharistiques[8]. Il ne peut être question que celles-

[6]On notera que, sur ce point sinon sur tous, le *Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale*, (ordonnance épiscopale, Acta 2021, 21.1-2) va clairement dans le même sens !

[7]Il est clair que tout ceci est en lien avec le travail mené partout en forme de brainstorming en cours avec le Service Objectifs 2020 du Vicariat général sur l'avenir des bâtiments du culte et celui de l'équipe du Chantier paroisse autour notamment de la question des « églises principales » : choisir un (ou plusieurs) lieu(x) que l'on soigne tout particulièrement et où l'on célèbre chaque semaine.

[8]Appelées souvent ADAP (Assemblée dominicale en absence de prêtre) ou parfois ADAL (Assemblée dominicale animée par des

ci, quand elles sont organisées, apparaissent comme des assemblées de seconde classe, un pis-aller tristounet et négligé : la même exigence de qualité liturgique et communautaire a cours en ce cas, le même soin doit y être apporté par les pasteurs et les responsables de la liturgie. Le *Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale*[9] indique clairement qu'eucharistiques ou non, les assemblées dominicales sont soumises au même discernement, avec les mêmes critères. Pour la mise en place de telles célébrations de la Parole, ce document décrète que seule « une impossibilité occasionnelle d'assurer l'eucharistie dominicale » (§ 4) peut rendre la chose légitime. Cependant l'évolution de la situation ecclésiale exige aujourd'hui plus de souplesse. Il se peut que des circonstances particulières demandent que l'on déroge à ce principe général. On ne le fera toutefois qu'avec beaucoup de discernement et de réflexion avec les diverses instances participatives de l'Up, gardant comme objectif le rassemblement de la communauté selon les critères énoncés ci-dessus. La tenue d'assemblées non-eucharistiques ne peut servir d'alibi au simple maintien de groupuscules locaux sans consistance. Lorsque la mise en place de telles assemblées est jugée nécessaire le pasteur en gardera la responsabilité et le souci ; il veillera notamment à la formation et à l'accompagnement adéquats des personnes qui les ont en charge.

A parler à présent plus précisément d'eucharistie dominicale, un autre élément est à prendre en considération lorsque l'on réfléchit à l'éventuelle réorganisation des célébrations. Cela concerne plus spécifiquement les prêtres célébrants. On pensera aussi à eux pour la mise en place d'horaire de messes. L'eucharistie pour eux est noble et belle, elle compte dans leur vie ! Ne les transformons pas en « diseurs de messes ». N'oublions pas que pour eux, bien souvent, le week-end est aussi chargé d'autres engagements : baptêmes, mariages, funérailles, activités catéchétiques. Il faudra compter avec cela aussi pour établir un horaire au sein de l'Unité pastorale ! Soyons attentifs à leur laisser un rythme de vie équilibré[10]. Gardons-leur aussi la possibilité de prendre le temps de rencontrer les gens avant et après une célébration : c'est là aussi que la pastorale s'exerce. Et puis n'imposons pas aux célébrants des liturgies qui, dans certaines circonstances hélas trop fréquentes, peuvent être pour eux plus démoralisantes que vivifiantes ! Trop de prêtres souffrent parfois d'être ainsi « taillables et corvéables à merci » ! Il est tellement réconfortant et encourageant pour eux, comme pour les laïcs, de vivre des liturgies fraternelles, riches et joyeuses dans une communauté porteuse[11] ! Ajoutons encore, comme le notait déjà le document de 2006, que : « pour qu'une assemblée soit significative, le prêtre se situe en son sein comme le pasteur : il est, normalement, partie prenante de la vie de la communauté dans toutes les dimensions évoquées plus haut de manière à articuler son rôle pastoral à son ministère liturgique.» (Acta 2006, p. 3-4) Sans doute n'est-ce pas la meilleure des choses à faire que de rechercher à tous prix des prêtres venant de l'extérieur pour boucher régulièrement les trous d'un horaire mal calibré.

---

laïcs), mais que l'on préfère aujourd'hui qualifier de « Célébration de la Parole » en un terme plus positif et théologiquement dense !

[9] *Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale*, ordonnance épiscopale, Acta 2021, 21.4.

[10] Cet essoufflement constaté chez certains prêtres existe aussi pour d'autres acteurs de la liturgie ; diacres, laïcs animateurs engagés sont eux aussi parfois soumis à un rythme effréné et usant à la longue.

[11] Ce qui justifie qu'en certaines circonstances, fêtes ou évènements paroissiaux, des prêtres puissent être amenés à concélébrer, pour participer ensemble à la joie de la vie de la communauté et en être requinqués !

Cette longue réflexion manifeste clairement que le dossier des assemblées dominicales mérite d'être mis une nouvelle fois à l'ordre du jour des équipes pastorales, des Cup, des réunions décanales et autres instances. Il faut oser prendre le problème à bras-le-corps éclairés par les critères énoncés ici pour une organisation réfléchie, évitant le « coup par coup » de solutions toujours provisoires et donc fragiles[12].

Le travail n'est pas simple mais il en vaut la peine car, redisons-le, la liturgie reste une tâche déterminante pour la vie de notre Eglise. Dans un des derniers documents qu'il y consacre, le pape François écrit :

> « Nous devons au Concile la redécouverte d'une compréhension théologique de la Liturgie et de son importance dans la vie de l'Eglise. De même que les principes généraux énoncés dans *Sacrosanctum Concilium* ont été fondamentaux pour la réforme de la liturgie, ils continuent à l'être pour la promotion de cette célébration pleine, consciente, active et féconde (cf. S.C. 11.14), la Liturgie étant la « source première et indispensable à laquelle les fidèles peuvent puiser l'authentique esprit chrétien » (S.C. 14). Par cette lettre, je voudrais simplement inviter toute l'Église à redécouvrir, à sauvegarder et à vivre la vérité et la force de la célébration chrétienne…[13] »

Que chacun, chacune, que chaque communauté, que chaque pasteur, chaque équipe pastorale s'attellent donc à cette noble tâche. Puisse ce document aider au discernement utile et nécessaire dépassant l'anecdotique ou le superficiel pour se centrer sur l'essentiel au service de Dieu, de l'Eglise et des hommes.

Abbé Olivier Windels

Vicaire épiscopal « Annoncer l'Evangile »

Anne Charpentier

Adjointe au Vicariat général pour la pastorale

[12]Le *Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale*, déjà cité, encourage lui aussi à une pareille réflexion de fond débouchant sur une restructuration pensée et stable (n° 21.2-3)

[13]Pape François, *Desiderio Desideravi, J'ai désiré d'un grand désir*, Lettre sur « la formation liturgique du peuple de Dieu », 29 juin 2022, § 16.

Bistum Lüttich
Diocèse de Liège